



# Analyse **Sud** transfert des collègues Etat Feader et Natura 2000 – CTP 20 septembre 2022

## Transferts Natura 2000 – intervention de SUDCT en instance

Il y a tout d'abord une problématique politique qui ressort de ce transfert : l'Etat continue de se désengager (ou se débarrasser par manque de moyens) de certaines compétences vers les Régions ou à transférer ces missions nationales vers le local, avec un Préfet de Région ou de Département qui prend des décisions à la place des services centraux du ministère.

Quand cela concerne des décisions en lien avec l'environnement, cela pose régulièrement problème car les Préfectures sont sous pressions de divers lobbys, élus locaux, syndicats agricoles, chasseurs... lors d'avis concernant "l'aménagement du territoire".

Les sites Natura 2000 marins ou mixtes (terrestre et marins) continuent d'être gérés par l'Etat => ce qui va entraîner une hétérogénéité de traitement à venir au sein d'une même Région.

**Nous attirons votre attention car de nombreux acteurs s'inquiètent de l'augmentation de complexité dans la mise en œuvre d'une politique qui fonctionnait bien jusqu'ici. Ils craignent aussi, à juste titre (exemple de la Région AURA), une gestion plus politique des sites Natura 2000.**  
(En région AURA dirigée par Laurent WAUQUIEZ,

*la Région a exprimé son souhait, durant l'été 2022, de supprimer purement et simplement les aides Natura 2000.)*

Par ailleurs, cette compétence transférée au 01/01/2023 à la Région Occitanie, est la suite logique du transfert FEDER 2014-2020 (prolongé finalement jusqu'à la fin 2022) vers les Régions qui devenaient autorités de gestion des fonds FEADER en 2014 (en même temps que pour les fonds FEDER, FSE et FEAMP).

Les aides Natura 2000 sont un sujet maintenant bien maîtrisé par la Région, y compris sur l'aspect logiciel métier.

Par contre, la validation des DOCOB ou la modification de périmètre de zones Natura 2000, beaucoup moins.

*Il y aura-t-il assez d'élu.e.s de la Région pour siéger dans tous les COPIL Natura 2000 ?*

En effet, ces modifications des périmètres des sites N2000 vont très certainement prendre de l'ampleur car les sites ont été désignés il y a longtemps, et de plus en plus de structures envisagent ou ont déjà fait part de la nécessité de modifier le périmètre de leurs sites respectifs. Ceci n'est qu'un exemple, mais d'autres missions vont probablement prendre de l'ampleur.

Pour **Sud**, les problématiques qui ressortent des éléments autour de ces transferts sans agent.e.s sont:

- Un manque d'une information claire sur les modalités pratiques du transfert de la compétence aux Régions et sur les conséquences pour les personnels concernés.
- Les conventions d'animation semblent oubliées alors que cela représente un travail important et une part essentielle du budget
- Le périmètre semble encore flou et l'estimation de la charge de travail transférable difficile à estimer car nous ne connaissons pas encore le champ complet des missions qui resteront à la charge de l'Etat,
- Un possible sous calibrage du volume des ETP sachant que la Technique habituelle de l'Etat avant transfert de personnel consiste au non-renouvellement de certains postes lors de départ afin de réduire les ETP avant transfert à une collectivité locale).
- Pas d'information sur la Formation de ces nouveaux.elles agent.e.s ?
- Pas d'informations en cas de recrutement de nouveaux.elles agent.e.s : priorité aux candidatures des titulaires en interne vs contractuels externes ?-
- Clarification des missions : les Fiches de poste type en B et en A sont-elles déjà préparées par les RH ? Peut-on en avoir connaissance ?
- Comment accueillir ces agents dans des maisons de région trop petites ? S'il s'agit de recrutements, cela veut dire que la Région ne peut compter sur un hébergement plus ou moins long dans leurs anciens locaux Etat... cela fait 11 agents, à Montpellier, Toulouse et sur des territoires dont on ignore lesquels.
- Quid du transfert des forestiers ?
- Quid de la charge de travail qui risque de reposer sur les agent.e.s aujourd'hui à la DITEE tant que les effectifs ne sont pas recrutés?



Interventions SUDCT région Occitanie en CTP du 20 septembre 2022

Contacts: [syndicat-sud@laregion.fr](mailto:syndicat-sud@laregion.fr) / [sudct.occitanie@laposte.net](mailto:sudct.occitanie@laposte.net) - 07 85 01 77 13 / 06 85 69 18 81

Fil télégram : <http://t.me/InfoSUDCROccitanie> / Site Internet : [www.sudct-regionoccitanie.org](http://www.sudct-regionoccitanie.org)

## **Les réponses obtenues :**

Il s'agit de sommes de pourcentages d'ETP sur les 13 DDT(M) de la région. Comme les 7 ETP sont une somme de pourcentage de cumul d'ETP, la Région devrait recruter 7 personnes à temps complet pour ces missions. La Région partirait sur recrutement statutaire, avec un hébergement dans les Maisons de région pour les zones à forte concentration de sites Natura 2000 (Cévennes, Massif Central, frange littorale et Pyrénées). L'Etat continue de gérer l'incomplétude, et continuera d'exercer police de Natura 2000. Sur les fiches de poste, le travail est en cours avec les RH, sur la base assez classique de chargé.e de mission.

## **Transferts FEADER - intervention de SUDCT en instance**

Ce transfert, dans les tuyaux depuis 2019, est en train de se faire sans aucune réelle association des syndicats, sans aucune étude d'impact et sans aucune transparence.

**Ainsi, SUD a demandé suite à l'envoi du dossier du CTP de pouvoir prendre connaissance des éléments de la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage qui a permis de poser un diagnostic des services de l'Etat transférés, consolider les informations, élaborer des scénarii de mise en œuvre opérationnelle du transfert et travailler sur les actions d'accompagnement des agent.e.s impacté.e.s.**

Force est de constater que notre demande est restée lettre morte, laissant les agent.e.s Etat, celles et ceux de la DELTAA et nos syndicats dans le flou.

Cela a entraîné une fuite des agent.e.s compétent.e.s des services de l'Etat, dont l'évocation de l'arbre de Noël régional aux agent.e.s n'a pas réussi à les convaincre de venir travailler dans notre collectivité.

**Sud s'interroge sur la volonté réelle de la collectivité de voir transférer ces agent.e.s?**

Les agent.e.s Etat nous ont demandé de vous rappeler que ce sont bien les régions qui décident de l'organisation future et de la localisation des postes et qu'à ce jour la décision de la Région Occitanie est plus que floue.

**Tout comme le sont les conditions d'accueil physiques de ces collègues dans les Maisons de Région ou les anciens sièges (les a-t-on informé.e.s de la mise en place du flex-office avant leur arrivée?).**

Le maintien d'agent.e.s sur leur résidence administrative Etat ou proche (déménagements pour certains?) va-t-il entraîner un changement de périmètre de missions?

Ielles n'ont pas connaissance des missions qui vont leur être confiées car beaucoup d'entre

elles représentent bien moins d'1 ETP et seront donc mutualisées à un niveau inconnu à ce jour. Leur encadrement n'est pas défini non plus. Seul leur fauteuil leur est réservé en département (et encore, pas tou.te.ss) mais peut être dans la douleur car sur certains sites leur arrivée est parfois mal perçue par les agent.e.s déjà en place .... et déjà serré.e.s.

**Combien de contractuel.le.s seront embauché.e.s pour être transféré.e.s, et ne seront donc pas opérationnel.le.s lors du transfert?**

Par exemple, dans les PO : 1 seul titulaire devrait être transféré, qui va prendre sa retraite dans la foulée. Les contractuel.le.s transféré.e.s ne sont pas encore tous recruté.e.s !

**En termes de calendrier, nos collègues de l'Etat ont découvert via nos échanges que la mise à disposition des agent.e.s pourrait avoir lieu après le 1er Janvier 2023 et avant le 30 Mars 2023.**

Or à ce jour, il leur a toujours été dit par la DRAAF et le Ministère que le 31 Décembre ielles devaient arrêter tout travail concernant les dossiers en cours comportant du FEADER non surfacique et que leurs habilitations seraient même retirées.

La mention d'un autre délai dans le rapport signifierait que les DDTM et certain.e.s chef.fe.s de service auront encore en charge les missions FEADER jusqu'à la date de signature de la convention...

**Or les services Etat sont en pleine restructuration dans toutes les DDTM avec re-répartition des missions et il leur sera impossible de continuer en plus après le 1er Janvier celles qui étaient dévolues au FEADER Hors surface.**

Nos collègues de la DELTAA sont aussi inquiet.ète.s face à ce calendrier, conscient.e.s des délais pour l'arrivée des nouveaux.elles recruté.e.s qu'il faudra ensuite former.



Interventions SUDCT région Occitanie en CTP du 20 septembre 2022

Contacts: [syndicat-sud@laregion.fr](mailto:syndicat-sud@laregion.fr) / [sudct.occitanie@laposte.net](mailto:sudct.occitanie@laposte.net) - 07 85 01 77 13 / 06 85 69 18 81

Fil télégram : <http://t.me/InfoSUDCROccitanie> / Site Internet : [www.sudct-regionoccitanie.org](http://www.sudct-regionoccitanie.org)

## Pour **Sud**, les problématiques qui ressortent des éléments autour de ces transferts sans agent.e.s sont:

- Quid des demandes de paiement, de prorogation et autre qui arriveront dans les DDT à partir du 1er janvier alors que les agent.e.s actuellement sur le FEADER seront parti.e.s sur d'autres missions en DDT ?

- Comment la Région compte s'assurer que les DDT poursuivront le travail sur le FEADER après le 1er janvier avec un effectif identique à ce qu'il est actuellement alors que les DDT s'organisent depuis 2 ans sur la base d'un arrêt de ces missions à partir du 1er janvier ?

Si rien n'est fait, les demandes vont s'accumuler en DDT puis seront transférées à la Région où elles attendront que les nouveaux.elles agent.e.s soient formé.e.s soit 6 mois à 1 an sans traitement de ces dossiers alors que nous arrivons en fin de gestion avec une surcharge de paiements à traiter (sans parler du lancement des nouveaux Appels à Projets qu'il faudra instruire dès la fin du premier semestre sur plusieurs mesures).

- Ce transfert s'accompagne d'une perte d'expertise importante. Contrairement à ce qu'on a pu entendre lors des discussions sur le RIFSEEP, l'instruction des fonds européens est très exigeante en termes de technicité et refuser de l'admettre risque de poser de graves problèmes pour les mois et années à venir. Sachant que l'Europe peut sanctionner financièrement l'Autorité de Gestion si elle fait des erreurs de gestion, ce qu'ont souligné divers syndicats Etat.

- SUD est très inquiet des conséquences de ces transferts sur la charge de travail et la reconnaissance du niveau d'expertise requis au sein des équipes de la DELTAA. Sachant que les équipes de la DELTAA ont subi une fusion de collectivités, une réorganisation, puis une fusion avec le tourisme, sans oublier une dématérialisation contrainte et souvent mal vécue et qui sera décuplée avec les nouveaux logiciels de gestion qui remplaceront OSIRIS.

- Nous savons en effet que la Région appartient à un groupement de commande pour développer un nouvel outil (EUROPAC), et mutualiser les coûts. Nous savons que cet outil ouvre une nouvelle ère de gestion totalement dématérialisée depuis la demande d'aide jusqu'à la demande de paiement, éliminant ainsi la ressaisie des informations, impactant le rôle de l'instructeur qui sera dédié à l'accompagnement des porteurs de projets (agriculteur.trice.s, éleveur.euse.s principalement) pour toutes les étapes du cycle de vie d'un dossier. C'est donc un changement important de logiciel qui va impacter les missions et l'organisation du travail à la DELTAA. En plus de l'insuffisance du nombre d'agent.e.s compétent.e.s qui seront transféré.e.s.

- La dématérialisation totale présente de forts risques de difficulté d'accès aux aides, et nécessitera un Service d'assistance. Il est hautement probable que des agriculteur.trice.s en faisant leur demande d'aide en ligne téléphonent aux services de la DELTAA parce qu'elles sont bloqué.e.s sur le site. C'est quelque chose qui va surement se produire en particulier cette première année, pour chaque ouverture d'appel à projets ! Le besoin d'assistance téléphonique a-t-il été chiffré ?

Pour mémoire, au moment des télédéclarations PAC, les agent.e.s des DTM passaient leur journée au téléphone pour faire de l'assistance à la télédéclaration

Rappelons qu'il s'agit d'un effectif théorique de 72 ETP ... avec la charge de travail qui va avec...

### **Les réponses obtenues :**

*La région est accompagnée par un cabinet externe pour la réalisation d'un diagnostic des qualifications et missions. Il y a 66 personnes physique pour 65 ETP, donc une quasi concordance entre ETP et poste. 20 contractuel.le.s sont concerné.e.s.*

*Les personnels qui pourront faire valoir leur droit à la retraite n'ont pas été encore recensés.*

*Un point sera fait en CHSCT sur le sujet des déménagements.*

*Le logiciel EUROPact est en cours de déploiement, c'est un outil très attendu car OSIRIS était très décrié. Ce logiciel sera présenté en CHSCT. La Région veille à la continuité du service, avec la mise en place d'une période intermédiaire pour éviter une rupture de versements*



Interventions SUDCT région Occitanie en CTP du 20 septembre 2022

Contacts: [syndicat-sud@laregion.fr](mailto:syndicat-sud@laregion.fr) / [sudct.occitanie@laposte.net](mailto:sudct.occitanie@laposte.net) - 07 85 01 77 13 / 06 85 69 18 81

Fil télégram : <http://t.me/InfoSUDCROccitanie> / Site Internet : [www.sudct-regionoccitanie.org](http://www.sudct-regionoccitanie.org)